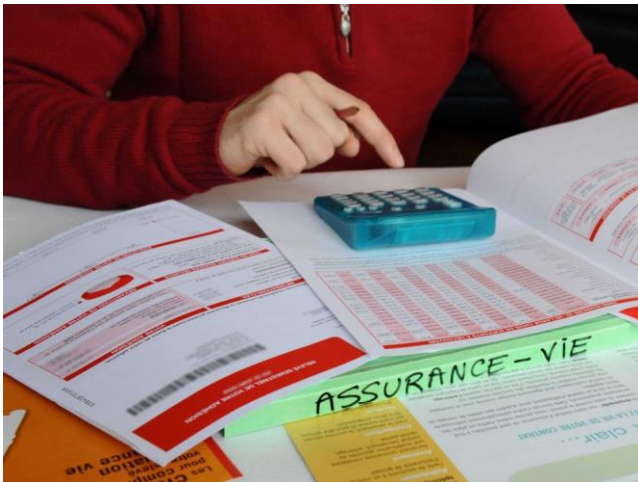


Ces menaces qui font trembler l'assurance-vie

[Le 27.09.2016 à 17h19](#)

Le projet de loi Sapin II, qui repasse cette semaine à l'Assemblée Nationale, comporte un amendement inquiétant pour l'assurance-vie. Voici pourquoi.



Cette fois, l'été est vraiment terminé pour les assureurs-vie! Le projet de loi Sapin II, dédié à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique sera examiné à partir de demain à l'Assemblée Nationale. En ligne de mire, un amendement qui provoque la colère des distributeurs d'assurance-vie. Cet amendement prévoit en effet que le Haut Conseil de Stabilisation Financière (HCSF) puisse directement intervenir dans la fixation des taux annuels de rendements des fonds en euros des contrats d'assurance-vie, soit près de 70% des encours. La raison du succès des fonds en euros: l'épargne reste disponible, mais contrairement aux autres placements boursiers, elle est garantie à tout moment, et le rendement annuel est définitivement acquis. Une aubaine pour les épargnants avides de sécurité. Et un excellent produit d'appel pour les compagnies d'assurances les plus compétitives et les grandes associations d'épargnants comme l'Afer, qui proposent chaque année des rendements bien meilleurs que les autres, grâce à une plus grande diversification des actifs.

"Intrusion de la puissance publique"

Mais l'environnement de taux très bas inquiète le gouvernement et les organes de régulation qui, depuis de nombreux mois, appellent les assureurs à la modération dans les taux servis aux épargnants. Dans son rapport annuel publié en juin, le HCSF estimait déjà que « l'ajustement à la baisse des rémunérations des contrats d'assurance-vie intervenu en 2015 a été insuffisant au regard des circonstances macro-économiques et financières actuelles ». Il a été entendu par les politiques qui ont donc intégré une disposition supplémentaire à la Loi Sapin II, déjà bien fournie. L'amendement donne plus de pouvoir au régulateur sur les règles de gestion de la participation aux bénéficiaires, le « trésor de guerre » des assureurs qui leur permet d'améliorer les rendements dans les années difficiles. L'objectif affiché est d'empêcher les assureurs de puiser trop fort dans leurs réserves, ce qui les fragiliserait et pourrait entraîner un risque systémique. « Mais cette mesure funeste constitue une intrusion de la puissance publique dans les affaires privées », expliquait Gérard Bekerman à la presse locale, lors d'un déplacement à Colmar aujourd'hui. L'affaire devrait aussi faire grand-bruit à Patrimonia, la convention annuelle des professionnels du patrimoine qui s'ouvre demain à Lyon. « On se détourne totalement de l'objectif initial de l'assurance-vie, avec de nouvelles contraintes pour l'épargnant et qui sont totalement contraires aux engagements pris dans le passé par les gouvernants », tonne **Jean-Pierre Rondeau**, président de la Compagnie des CGPI, une association de conseillers en gestion de patrimoine. Si l'amendement est maintenu, beaucoup s'inquiètent de la perte d'attractivité du plus grand véhicule d'épargne des Français, qui pèse plus de 1.600 milliards d'euros. Et, accessoirement, assure une partie du financement de l'économie nationale...